

ALTERNANCE : Chargé-e de mission

Nombre de poste : 1

Type d'emploi : contrat d'apprentissage

Poste à pourvoir à partir du 01/09/2021

Durée : 12 mois

Date limite de candidature : 25/05/2021

Famille de métiers : Ingénierie écologique / Politiques environnementales

Métier : Chargé-e d'études environnement

Présentation du SMAGGA

Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon a en charge la gestion de la ressource en eau sur un territoire de 206 km² :

- abritant une nappe phréatique alimentant 90 000 personnes en eau potable,
- parcouru par 130 km de rivières,
- regroupant 22 communes, 4 communautés de communes et la Métropole de Lyon, soit 69 259 habitants (population officielle au 1^{er} janvier 2020).

Le SMAGGA exerce des compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Garon et des compétences complémentaires à la gestion des milieux aquatiques pour le compte des structures adhérentes au syndicat, sur le périmètre géographique du bassin versant du Garon.

Le SMAGGA agit plus particulièrement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux, d'une gestion quantitative durable de la ressource, de la prévention des risques naturels et de la protection contre les inondations.

Le SMAGGA recherche un-e alternant-e qui travaillera sur deux sujets liés à la prévention des inondations et la préservation de la ressource en eau.

DESCRIPTIF DES MISSIONS :

1. Prévention des inondations

Sur le bassin versant du Garon, plus de 4 000 personnes et 1 800 emplois sont impactés par les inondations.

Entre 2006 et 2016, le SMAGGA a réalisé des protections contre les crues fréquentes du Garon et du Mornantet dans les zones urbaines de Brignais, Montagny, Grigny et Givors. Il s'agit de murets, digues, batardeaux, portes hydrauliques, clapets anti-retour et protections de berges qui permettent de contenir les écoulements dans le lit des cours d'eau pour les crues fréquentes. Ces ouvrages ont été dimensionnés pour une crue vingtennale.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'étude de danger, qui est en cours de finalisation, nécessite de définir les moyens d'assurer en toutes circonstances la surveillance et l'entretien de l'ensemble des ouvrages du système d'endiguement. Les ouvrages étant situés sur des parcelles privées, des servitudes et des conventions sont à mettre en place avec les propriétaires concernés.

Missions :

Avec l'appui des agents du SMAGGA, notamment du Chargé de mission inondations et aménagement, l'alternant devra s'occuper du processus de conventionnement. Il-elle devra notamment :

- S'approprier la stratégie de lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant,
- Dresser un état des lieux complet du foncier concerné par le système d'endiguement,
- Mettre à jour la base de données SIG des propriétaires concernés et de l'état d'avancement des conventionnements. Les données propriétaires seront à récupérer auprès des communes, communautés de communes, visites de terrain, etc.
- Réaliser les cartographies nécessaires au suivi des conventionnements,

- Établir les projets de conventions en s'inspirant d'un modèle existant avec l'ensemble des propriétaires ou organismes recensés,
- Gérer la prise de contact avec les personnes concernées et la diffusion des projets de convention (courriers, porte-à-porte, téléphone, etc.),
- Mettre à jour des outils de communication avec l'appui du Chargé de communication (site internet, magazine, etc.).
- Expliquer le contexte et le processus de conventionnement,
- Suivre le processus jusqu'à la signature des conventions,
- Réaliser la tournée de suivi annuel des ouvrages (murs, digues, clapets, etc.) et mener une réflexion sur les outils permettant de faciliter ce suivi.

Missions complémentaires selon le profil du-de la candidat-e :

- Suivi des études et travaux liés aux confortements des ouvrages de protection (deux digues et un mur en milieu urbain)
- Travaux de prévention des inondations et renaturation du Garon dans Brignais

2. Préservation de la ressource en eau

En 2013, les résultats de l'étude volume prélevable (qui faisait suite à une étude détaillée de la nappe du Garon réalisée par les syndicats d'eau potable prélevant dans la nappe du Garon entre 2006 et 2009) ont confirmé le déficit quantitatif sur le bassin versant du Garon. À ce titre, la nappe du Garon (qui alimente 90 000 personnes) a été classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par un arrêté du Préfet coordonnateur de bassin en date du 4 juillet 2013, fixant la liste des communes incluses dans la ZRE ainsi que les prescriptions associées.

En parallèle, le SMAGGA a été sollicité par le Préfet, en tant que structure porteuse du contrat de rivière du Garon, pour porter et animer l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le bassin versant du Garon, et en présider la concertation.

Malgré les efforts consentis par tous les utilisateurs dans le PGRE du Garon, la nappe subit depuis 2015 une très mauvaise dynamique de recharge. Cette ressource souterraine étant majoritairement utilisée pour la production d'eau potable, les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la politique d'économie d'eau à mettre en place sur le territoire, non seulement en tant que consommatrices, mais également en se montrant exemplaires et innovantes dans leurs pratiques, pour porter le discours auprès des particuliers et des opérateurs économiques.

Des gaspillages et des fuites sur les équipements collectifs engendrent une augmentation inutile de la consommation en eau potable et donc de la facture d'eau.

L'accompagnement du SMAGGA aux communes se formalise par la réalisation d'un audit des consommations d'eau dans les bâtiments et équipements publics et d'une communication à destination des usagers du territoire pour une meilleure prise en compte des tensions sur la ressource en eau.

Missions :

- Réalisation des audits de consommation d'eau dans les bâtiments publics :
 - o Première phase : état lieu des consommations, localisation des compteurs, échanges avec les services techniques.
 - o Deuxième phase : listing des actions à mettre en œuvre.
 - o Troisième phase : suivi des actions
- Suivi de la campagne de communication sur les économies d'eau (signalétique et spot vidéo).
- Création de support de communication à destination des entreprises.
- Intervention de sensibilisation dans les entreprises et les collectivités (formation des agents).

Missions complémentaires :

Le-la Chargé-e de mission-alternant pourra suivre les agents du SMAGGA sur d'autres thématiques de manière ponctuelle, en fonction des besoins (campagne de terrain), ou de ses aspirations.

Profil de l'alternant :

- BAC+2 à BAC+3 en géomatique, géographie, gestion de l'eau,
- Connaissance en SIG (QGIS) et gestion des bases de données,
- Connaissances appréciées dans le domaine des risques et de la gestion des milieux aquatiques,
- Autonomie, disponibilité, curiosité et dynamisme,
- Sens du relationnel et pédagogie,
- Permis B indispensable.

Conditions d'accueil :

Déplacement à prévoir pour récolter les données auprès des EPCI et sur le terrain (avec un véhicule du SMAGGA). Travail en soirée possible pour faciliter la prise de contact (ponctuel et non imposé).

Lieu : SMAGGA, BRIGNAIS.

Temps de travail : 35 h hebdomadaire

Contacts :**SMAGGA**

262 rue Barthélemy Thimonnier

69530 BRIGNAIS

Tél. : 04 72 31 90 80

smagga@smagga-syseg.com

Informations complémentaires :

Modalités : alternance d'un an à partir de septembre 2021.

Rémunération selon réglementation et convention.

Candidature :

Lettre de motivation et CV à transmettre, au plus tard le 25 mai 2021 à 12 h 00, à Monsieur le Président du SMAGGA

Par courriel à l'adresse suivante : smagga@smagga-syseg.com

Pour les candidats présélectionnés, un entretien sera fixé au cours de la première semaine de juin.